

Compte-rendu de l'assemblée générale de France Dignes

Réunion en sessions ordinaire

Le Mercredi 21 Mars 2018 – 9h30 à 15h30
À l'EPTB Seine Grands Lacs - PARIS

Etaient présents :

Représentants élus : Denis **BALCON** (DDT de Maine-et-Loire) ; Jean-Marc **BLUY** (Trésorier - Avignon) ; Gwendoline **CHAUDOIR** (CAHM) ; Christophe **DELAUNAY** (SC Provence) ; Pierre-Olivier **DUBOIS** (DDT Haute-Garonne) ; Christophe **ENGRAND** (ADIDR) ; Michel **HABIG** (CD Haut-Rhin) ; Pascal **MASSICOT** (CC de l'île d'Oléron) ; Jean-Luc **MASSON** (Président - SYMADREM) ; Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL centre – Val de Loire) ; Alain **TAESCH** (AS Comboire à l'Echaillon) ; Yves **WIGT** (Secrétaire - SMAVD)

Suppléante : Françoise **DUBREUCQ** (EPTB Seine Grands Lacs)

Sans voix délibérative : Bertrand **JACOPIN** ; Ségolène **MORTIER** (France Dignes) ; Jordan **PERRIN** (France Dignes) ; Michel **PINHAS** ; Gilles **RAT (DGPR/SRNH)**

Membres associés :

Yann **DENIAUD** (CEREMA) ; Jean **MAURIN** ; Gilbert **MERGOUD** ; Anne-Laure **MOREAU** (CEPRI) ; Philippe **PAPAY** (CEREMA) ; Rémy **TOURMENT** (IRSTEA)

Pouvoirs :

Alain **BAZILLE** (CD de Seine Maritime) pouvoir à Pierre-Olivier **DUBOIS** (DDT Haute-Garonne) ; Luc **BERTHOUD** (Grand Chambéry l'Agglomération) pouvoir à Alain **TAESCH** (AS Comboire à l'Echaillon) ; Nadine **CASTELLANI** (SYMADREM) pouvoir à Christophe **DELAUNAY** (SC Provence) ; Pierre **DELOUVRIE** (Agglomération d'Agen) pouvoir à Alain **TAESCH** (AS Comboire à l'Echaillon) ; Philippe **DREVON** (SM3A) pouvoir à Jean-Luc **MASSON** (Président - SYMADREM) ; François **DROGUE** (3CM) pouvoir à Pierre-Olivier **DUBOIS** (DDT Haute-Garonne) ; Bernard **DUC** (VRA) pouvoir à Michel **HABIG** (CD Haut-Rhin) ; Noël **FAUCHER** (CdC de l'île de Noirmoutier) pouvoir à Pascal **MASSICOT** (CC de l'île d'Oléron) ; Bruno **FOREL** (SM3A) pouvoir à Jean-Luc **MASSON** (Président - SYMADREM) ; Alain **GRAPPE** (CD Haut-Rhin) pouvoir à Michel **HABIG** (CD Haut-Rhin) ; Alain **LESUR** (AS Bresson à St Ismier) pouvoir à Christophe **ENGRAND** (ADIDR) ; Alain **LESUR** (ADIDR) pouvoir à Christophe **ENGRAND** (ADIDR) ; Didier **PERELLO** (SIRCC) pouvoir à Jean-Marc **BLUY** (Trésorier - Avignon) ; Yann **QUEFFELEAN** (ONF) pouvoir à Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL centre) ; Lionel **QUILLET** (CdC de l'île de Ré) pouvoir à Yves **WIGT** (Secrétaire - SMAVD) ; Alain **RENARD** (CD de la Gironde) pouvoir à Pascal **MASSICOT** (CC de l'île d'Oléron) ; Léopold **ROSSO** (SYMADREM) pouvoir à Jean-Marc **BLUY** (Trésorier - Avignon) ; Christian **TAMARELLE** (CdC de Montesquieu) pouvoir à Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL centre) ; Georges **VIGNERON** (BRGM) pouvoir à Christophe **DELAUNAY** (SC Provence)

Excusés :

Etienne **BAJEUX** (USAN) ; Charles **CHIVILO** (CD des Pyrénées Orientales) ; David **LEGROS** (Grand port maritime de Rouen) ; Anne **SATTONET** (SMIAGE Maralpin) ; Dominique **TESSIER** (CD de Seine Maritime) ; Jean-Michel VIART (Troyes Champagne Métropole)

Absents :

Olivier **BERTRAND** (ADIDR) ; Jean-Pierre **BIZARD** (Syndicat mixte du bassin versant du Lez) ; Francis **CLIQUE** (Perpignan Méditerranée Métropole) ; Gérard **CROZIER** ; Daniel **FRECHET** (EP Loire) ; Jean-Yves **GAGNEUX** (Challans Gois Communauté) ; Michel **LE PRINCE** (Grand port maritime de Rouen) ;

Plus de la moitié des membres actifs, procurations comprises, étant présents (13 membres du conseil sont physiquement présents et 19 membres sont représentés, soit 32/48 membres), le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE FRANCE DIGUES

- 1/ Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale précédente
- 2/ Rapport moral et rapport d'activité 2017
- 3/ Rapport financier 2017 et affectation du résultat
- 4/ Elections de 4 membres du conseil d'administration
- 5/ Proposition d'adhésion de M. MERGOUD comme membre associé
- 6/ Présentation du programme d'actions 2018
- 7/ Présentation du budget prévisionnel 2018

QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

Le **Président MASSON** ouvre la séance à 10h17. Ségolène MORTIER est désignée secrétaire de séance.

Madame Françoise DUBREUCQ de l'EPTB Seine Grands Lacs, accueille les participants et exprime le plaisir que l'EPTB Seine Grands Lacs a d'accueillir l'AG de France Dignes dans ses locaux.

Le Président remercie l'EPTB Seine Grands Lacs pour son accueil et pour la mise à disposition de la salle. Il procède à la lecture de l'Ordre du jour. Il souligne qu'au cours de l'AG aura lieu l'élection de 4 membres du CA. Il propose également d'ajouter une modification à celui-ci, en proposant l'adhésion de M. MERGOUD en tant que membre associé. M. Masson précise également que France Dignes est sur la bonne voie, que les adhésions continuent de croître de façon régulière.

Le Président remercie Gilles RAT d'être présent pour cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1/ Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale précédente

Jordan PERRIN rappelle que le compte-rendu de l'AG précédente, du Jeudi 27 avril 2017 à Paris, a été diffusé à l'ensemble des participants.

Sébastien PATOUILLARD précise qu'il y a quelques fautes d'orthographe, notamment sur son nom, dans le compte-rendu. Ces modifications seront faites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le compte-rendu de l'assemblée générale 2017, avec les modifications évoquées.

2/ Rapport moral et rapport d'activité 2017

Jordan Perrin présente le rapport d'activité 2017. Il indique que ce rapport a été envoyé aux adhérents en amont de l'AG.

France Dignes est un réseau de gestionnaires de digues dont le but est d'échanger savoir-faire et questionnements, de développer les compétences et de structurer la filière professionnelle des gestionnaires.

Jordan Perrin présente les **objectifs** de l'association et souligne le rôle de représentation de la profession qu'a France Dignes. Ainsi France Dignes a notamment pu contribuer aux groupes de travail des services de l'Etat sur l'arrêté EDD. L'association a ainsi exprimé la voix des gestionnaires, appuyant sur les aspects techniques du projet de décret, et apportant un véritable retour terrain.

Les membres de France Dignes

Un point est fait sur les **adhésions** : 36 structures adhèrent actuellement à France Dignes, dont 3 prévues en 2018. Jordan PERRIN rappelle que seules les personnes morales peuvent être membres actifs de France Dignes. Il remercie les adhérents pour leur fidélité. Le nombre de cotisations augmente sensiblement, notamment en lien avec le contexte de la mise en place de la GEMAPI. Ainsi, de plus en plus de grosses structures sont candidates à l'adhésion, mais on remarque aussi l'arrivée de syndicats ou de communauté de communes de tailles moins importantes. Il est rappelé que l'Etat gestionnaire est également adhérent à France Dignes depuis la création de l'association. Enfin, les **membres associés** sont également présentés et remerciés pour leur contribution à l'association.

L'association et l'équipe salariée

La vie associative est riche, grâce à un **Conseil d'Administration** de 12 élus investis et la participation de référents techniques aux **Comités Techniques** de France Dignes.

2 **salariés** en CDI travaillent à France Dignes : Perrine BROUST, chargée de l'animation réseau, de la veille règlementaire et de la gestion administrative et comptable de l'association ; et Jordan PERRIN, chargé du logiciel SIRSV2. En 2017, Ségolène MORTIER est arrivée pour compléter l'équipe, dans un premier temps pour un stage de 6 mois pour réaliser un inventaire des gestionnaires de digues et une enquête métiers puis dans un second temps pour reprendre une partie du poste de Perrine BROUST pendant son congé maternité.

Jordan PERRIN précise que le rapport d'activité est découpé en 4 actions, qui correspondent à celles subventionnées par l'Etat.

ACTION 1 : LE LOGICIEL METIER SIRS DIGUES V2

La vie du Sirs en 2017

Jordan PERRIN présente le logiciel métier SIRS Dignes V2. Lors du premier semestre 2017, le SIRS était encore en phase de test. Cette période a permis de faire le tour du logiciel afin d'éliminer un maximum de bugs indésirables ou bloquants. En juin, la mise en ligne et la diffusion officielle du logiciel SIRS Dignes a été actée, date qui correspond à la fin de la maintenance corrective faisant suite à la conception du logiciel. En décembre 2017, dernière étape de la phase opérationnelle du logiciel avec l'arrivée d'une version mobile efficace.

La nouvelle version du SIRS est multi-utilisateur et Open source. Le logiciel permet de générer des fiches désordres, des rapports, des tableaux de synthèse des données. Mais il contient également un module lit et berges permettant l'intégration du volet MA de la GEMAPI. Une application mobile est également disponible sous Android.

Le SIRS permet donc de centraliser et d'archiver l'information, de synthétiser et d'extraire rapidement de la donnée.

Sébastien PATOUILLARD demande ce qu'est une « craste » ? Jordan Perrin répond que c'est une « chantourne ». M. MASSON ajoute que dans le sud cela s'appelle une « Roubine ». Il s'agit d'un mot régional pour désigner certains fossés d'écoulement des eaux réalisés pour le drainage des terrains.

Jordan PERRIN intervient pour préciser que le SIRS crée une nomenclature commune à tous avec un langage universel pour tous les gestionnaires de digues et de cours d'eau, pour que les questions précédentes n'aient plus lieux.

Jordan PERRIN ajoute que le **SIRS Dignes est un logiciel développé pour et par les gestionnaires.**

Les chiffres clés

Jordan Perrin présente les chiffres clés du SIRS :

- **3** : nombre d'heures gratuites d'assistance téléphonique dont bénéficient tous nos adhérents pour des conseils sur le SIRS ;
- **4** : nombre de mises à jour qu'il y a eu de la version bureau du SIRS Dignes en 2017 ;
- Le chargé de mission ajoute qu'il y a continuellement des mises à jour sur la version bureau.
- **15** : nombre de mises à jour de la version mobile qui ont dû être faites pour aboutir à la version actuellement en ligne ;

Jordan PERRIN précise qu'actuellement la version mobile est le nerf de la guerre. Elle est actuellement en place mais il y a toujours quelques bugs qui sont en train d'être résolus.

- **250** : nombre de demandes (anomalies, questions etc.) remontées au développeur;
- **1700** : nombre total de demandes faites au développeur depuis le début du SIRS V2.

Le Marché de Tierce Maintenance Applicative

3 maintenances ont lieu avec le SIRS. France Dignes prend en charge les financements des maintenances correctives et adaptatives, justifiant une nouvelle fois l'augmentation des cotisations votée lors de l'AG de 2017. Les maintenances corrective, adaptative et évolutive sont incluses dans un marché de maintenance de Tierce Maintenance Applicative (TMA) de 2018-2020. L'attribution de ce marché public de techniques de l'information et de la communication a été validée lors du CA du 7 décembre 2017.

Former les utilisateurs

Jordan PERRIN énonce qu'un cycle de formation a été mis en place en 2017. 3 formations ont été proposées, pour répondre aux besoins de nos utilisateurs, dont les niveaux et types d'utilisations varient :

- 1 formation pour les testeurs,
- 1 formation réservée aux adhérents (10 à 12 structures),
- 1 formation bureau d'études.

Les retours de ces 3 formations ont été très bons. Le chargé de mission précise que le support de formation a été très apprécié.

Assister les gestionnaires et développer des services réservés aux adhérents

Jordan PERRIN explique que France Dignes développe des outils propres : tels que des guides d'utilisation pas à pas, des fiches d'utilisation, une FAQ. Certains ouvrages sont réservés aux adhérents de l'association.

Promouvoir le SIRS Dignes

2017 était une année importante pour le SIRS Dignes : c'était l'année de lancement. Jordan PERRIN précise que France Dignes a redoublé d'énergie pour promouvoir le logiciel et informer les structures gestionnaires de son existence : Cours en licence professionnelle, présentation à la ville de Bordeaux et au département de la Gironde, intervention au sein du groupe Rivière 84, présentation de l'outil lors d'une réunion du réseau des gestionnaires du DPF de la Loire et de ses principaux affluents organisée par la DREAL Centre – Val de Loire, etc ... Des informations ont également été données dans chacune des newsletters sur l'état d'avancement du logiciel ainsi que dans des mails d'informations.

Suite au stage de Ségolène MORTIER, une plaquette d'information sur le logiciel a été créée par France Dignes afin de faire connaître le SIRS et par le même biais l'association.

ACTION 2 : ANIMATION ET APPUI RESEAU

Enquête « Gestionnaire de digues : organisation et métiers »

Ségolène MORTIER présente l'enquête métier réalisée au cours de son stage de fin d'étude au sein de France Dignes.

La forte technicité des digues et les différentes méthodes de gestion diversifient les métiers liés à ces ouvrages. Pour anticiper et répondre aux nouvelles réglementations, les structures se réorganisent. En effet, la nouvelle compétence GEMAPI, créée par la loi MAPTAM, est attribuée au bloc communal avec un transfert systématique aux EPCI-FP. Cette compétence obligatoire est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, suite à la loi NOTRe. L'ensemble de ces lois modifie la répartition des rôles et des responsabilités des gestionnaires de digues. Les modalités de mise en œuvre sont quant à elles définies par le décret digues de 2015 et l'arrêté définissant le plan de l'Étude de Danger de Digues de 2017.

Ce contexte de fortes évolutions techniques et réglementaires induit la nécessité de mise en réseau, de partage des connaissances et d'expériences des gestionnaires de digues. France Dignes doit répondre à ces besoins et accompagner les gestionnaires dans l'évolution et l'adaptation de leur profession en leur fournissant des outils, des références techniques et réglementaires et un réseau.

Il est indispensable pour l'association de connaître l'organisation des structures gestionnaires de digues et d'identifier leurs besoins dans l'objectif de fournir une aide face aux problèmes quotidiens des gestionnaires.

Durant son stage, la chargée de missions a réalisé une enquête sur cette profession en pleine mutation, permettant ainsi d'effectuer un état des lieux des structures gestionnaires, tout en identifiant les besoins en formations et en informations (sujets, formats...) du personnel lié à la gestion des digues. Grâce à cette étude, France Dignes a pour objectif de répondre à ces besoins en formation, par la mise en place de partenariats avec des organismes formateurs, par la création de nouvelles formations et sessions d'information et par l'organisation de journées techniques ou de visites terrain.

Ce travail a posé des bases de connaissances sur les gestionnaires de digues français. Le questionnaire a permis :

- **Coté structure**
 - ✚ D'identifier les différentes structures liées à la gestion des digues,
 - ✚ De préciser leurs organisations, leurs activités et les ressources affectées,
 - ✚ De permettre un état des lieux de départ sur les évolutions liées à la GEMAPI,
 - ✚ De comprendre comment évolue et s'adapte la profession.
- **Coté métier**
 - ✚ Dresser un état des lieux des métiers de gestionnaires de digues
 - ✚ Déterminer les parcours scolaires et professionnels des gestionnaires
 - ✚ Identifier les difficultés des gestionnaires

L'étude a rendu possible la comparaison entre les **besoins en formations des gestionnaires** et les **formations et informations existantes** (déjà réalisées ou à venir) tout en identifiant parallèlement **les organismes de formation et d'information**. Il est important de noter que les gestionnaires **cherchent avant tout des retours d'expérience, des avis et des conseils sous différents formats d'informations**.

Il est apparu la nécessité de développer :

- Des exemples sur les digues maritimes et torrentielles
- Des formations et informations croisant les digues et :
 - ✚ La Faune et la flore
 - ✚ Les Milieux
 - ✚ Les Règlementations autres que GEMAPI

Yann DENIAUD ajoute qu'une formation de l'école des ponts a été ouverte en décembre 2017. Il s'agit d'une formation « catalogue » de 3 jours sur la conception des ouvrages de protection du littoral, digues de protection contre les submersions et ouvrages de gestion du trait de côte.

Yann DENIAUD ajoute qu'une formation de l'école des ponts a été ouverte en décembre 2017. Il s'agit d'une formation « catalogue » de 3 jours sur les digues littorales et maritimes, ainsi que sur la gestion du patrimoine

Anne-Laure MOREAU ajoute qu'en 2017, deux formations sur la mise en œuvre du décret de 2015 (volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI) ont eu lieu en mars et septembre. Cette formation est renouvelée en septembre 2018 et sera actualisée notamment avec les modifications apportées par la loi FESNEAU.

Ce stage a permis à France Dignes de prendre contacts avec des organismes formateurs afin de monter des partenariats (CNFPT, AgroParisTech, Ecole des ponts, Idéal connaissance...), d'autres potentiels partenaires restent encore à contacter (OIEau, IFORé, ENGEES par exemple...)

France Dignes a remis en place ces questionnaires de satisfaction après ces journées techniques, afin d'avoir un retour des participants sur les formats proposés, l'apport des connaissances et la logistique. Selon la pertinence des journées, certaines journées pourront être renouvelées afin de toucher un maximum de gestionnaire sur tout le territoire français (journée B.A BA Dignes par exemple)

Suite à ce travail, **un catalogue de formations** sera prochainement mis en ligne sur le site internet de France Dignes.

Gilles RAT dit que la DGPR est consciente des besoins de diffusion d'information. Il signale qu'un travail partenarial avec le CEREMA sur un doc méthodologique sur les EDD et les Systèmes d'Endiguement est en cours de finalisation. Il ajoute que ce guide portera sur les méthodes recommandées par l'Etat. Il précise que cette action est prioritaire pour la DGPR.

Michel PINHAS rappelle que les délais par rapport aux démarches et renouvellement des autorisations sont très serrés. Il ajoute que plus vite ce guide sera publié plus les gestionnaires auront la possibilité de faire des cahiers des charges rapidement.

Yann DENIAUD précise qu'il reste quelque calage à faire avec la DGPR.

Sébastien PATOUILARD informe qu'une démarche est en cours sur les digues de classe A de la Loire (notamment les levées d'Orléans et de Tours) pour réaliser, en lien avec les services de contrôle, les dossiers d'autorisation à partir des EDD 2007 suivant la procédure dite « simplifiée » prévue par le décret 2015. Ce retour d'expérience pourrait être partagé avec les membres de France Dignes lors de la journée technique programmée en juin 2018.

Animation du site internet www.france-dignes.fr

Jordan PERRIN précise qu'une attention particulière a été portée au site internet de France Dignes, notamment par Perrine BROUST, afin d'en faire une véritable plateforme d'échanges. Le forum permet des échanges de qualité, que ce soit sur sa partie ouverte ou privée (réservée aux adhérents). Il est cependant nécessaire de dynamiser ce forum.

Une Newsletter est réalisée régulièrement par France Dignes, permettant de relayer certaines informations aux personnes inscrites à sa diffusion.

Prestation Journaliste

Ségolène MORTIER dit que depuis novembre 2017, la prestation éditoriale du journaliste Thibault LESCUYER a été relancée. L'objectif est d'apporter des contenus éditoriaux sur des thématiques liées à la gestion des ouvrages d'endiguement. Le journaliste réalise ainsi une prestation de **veille journalistique** permettant de publier au moins 4 actualités par mois. Il rédige également des articles grand format tous les deux mois, sous forme de Portraits métier, de retours d'expérience, d'interviews d'expert ou encore sur des projets internationaux.

Faire connaître l'association

Les deux chargés de missions présentent les outils qui ont été créés, comme un document « être adhérent » ou « adhérent – avantages » permettant de synthétiser les actions de France Dignes, ses activités et l'intérêt d'une adhésion : bénéficier de l'appui d'un réseau de gestionnaires pour être accompagné dans les nouvelles missions du gestionnaire de digues.

Ces plaquettes sont importantes pour faire connaître l'association dans le contexte actuelle dans lequel se trouvent les gestionnaires.

ACTION 3 : JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

Journées Techniques

Jordan PERRIN et Ségolène MORTIER présente les journées techniques réalisées en 2017 :

- **Articulation des réglementations digues et environnementales – Bordeaux** : Cette journée avait pour objectif de faire un point sur les réglementations et procédures environnementales liées à la gestion des digues, puis, sur la base de retours d'expériences, de donner des clefs aux gestionnaires pour leurs interventions.
- **Géotechnique 3 – Arles** : Cette troisième journée du cycle Géotechnique a permis, sur la base d'une étude de cas concret, de faire la synthèse de l'utilisation des connaissances acquises lors des journées précédentes.
- **Gestion intégrée des digues – Lyon** : Cette journée avait pour objectif de donner des clés et outils aux gestionnaires pour réaliser des projets répondant au double objectif de prévenir les inondations et de préserver les milieux aquatiques.

Ces journées ont rassemblé 130 participants et ont recueilli de très bons retours.

Jordan PERRIN explique qu'une journée avec EPTB Charente a également eu lieu. Cette journée était dédiée à la gestion des digues sur le territoire de l'EPTB. Perrine BROUST a apporté un appui pour le montage du programme et pour le choix des intervenants. Jordan PERRIN est quant à lui intervenu pour présenter France Dignes et le logiciel Métier SIRS V2 aux techniciens et élus présents lors de cette journée.

Ces journées permettent d'apporter des informations aux participants mais également de les mettre en réseau. En effet, des échanges informels ont lieu, notamment grâce à la présence physique des participants (covoiturage, repas du midi, etc.).

Formations

Parallèlement à l'enquête métier présentée par Ségolène MORTIER, l'association a effectué un recensement des formations et informations existantes en se basant d'une part sur celles suivies par les gestionnaires sur les 3 dernières années, et d'autre part sur des recherches approfondies.

L'association a donc pris contact avec AgroParisTech, l'Ecole des ponts, IDEAL connaissances, l'OIEau...afin de monter des partenariats pour répondre au mieux aux besoins en formations des adhérents. Ces partenariats devraient permettre aux adhérents d'avoir des tarifs préférentiels lors de ces cycles de formations.

ACTION 4 : VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

La veille technique et règlementaire est une action importante de France Dignes. Il y a en effet une forte actualité :

- Arrêté EDD
- Loi NOTRe et perte de compétence générale des départements et des régions
- Proposition de Projet de loi et amendement GEMAPI
- FAQ GEMAPI
- Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »
- DIDRO

Les deux chargés de missions remercient tous les contacts techniques qui se sont mobilisés pour ces différents travaux afin de faire des retours et avis sur ces différents sujets.

Arrêté Etude de Dangers Dignes

Jordan PERRIN explique que fin 2016, France Dignes, s'était particulièrement mobilisée dans le cadre de la consultation pour l'arrêté Etude de Dangers Dignes (EDD). L'association avait rassemblé et synthétisé les retours des gestionnaires adhérents investis dans les groupes de travail organisés par les services de l'Etat pour l'élaboration du texte.

France Dignes a poursuivi le travail engagé sur l'arrêté EDD. En janvier 2017, des échanges ont eu lieu entre les services de l'Etat en charge de la rédaction et France Dignes, au cours desquels **certain points de vigilance soulevés** par l'association ont donné lieu à des **évolutions**. Le texte paru au JO le 19/04/2017 tient compte de nombreuses remarques faites par les gestionnaires, remontées par France Dignes. Le texte a notamment supprimé les obligations de décrire les inondations pour lesquelles le système d'endiguement n'a pas été conçu. C'était une demande importante des gestionnaires.

Loi NOTRe et perte de compétence générale des départements et des régions

Ségolène MORTIER explique que la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle supprime la clause de compétence générale des départements et de régions à horizon 2020. Plusieurs adhérents ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs structures en cas de retrait des régions et départements en 2020. Un premier sondage a été réalisé fin 2016 par France Dignes afin de recenser les structures concernées et leurs ressentis des gestionnaires quant au probable retrait des départements et régions de leurs structures et/ou financements.

Ségolène MORTIER et Anne-Laure MOREAU ajoutent qu'un partenariat a ensuite été mis en place entre le CEPRI et France Dignes afin de réaliser un état des lieux basé sur des exemples concrets de différents cas rencontrés sur le territoire, et d'identifier les types de structures fragilisées par le retrait des régions et départements. Un questionnaire, approfondissant la composition des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures gestionnaires, a donc été diffusé aux structures ayant répondu au 1er sondage.

En parallèle, un groupe d'échanges 'départements' a été créé au sein de France Dignes afin d'échanger sur ce sujet.

Les conclusions de l'étude ont permis de définir différents types d'engagements des départements et des régions dans la gestion des ouvrages actuelle, de mettre en évidence des cas particulièrement problématiques, sans toutefois dégager des généralités. Ce travail, réalisé dans une période où un constat et des exemples concrets étaient nécessaires, a permis d'alimenter les discussions à un moment charnière.

Anne-Laure MOREAU ajoute qu'une présentation des conclusions de l'étude a été effectuée par Monsieur MASSON lors de l'Assemblée Générale du CEPRI le 4 juillet 2017. Cela a pu alimenter la réflexion des élus au moment de l'élaboration de la proposition de loi visant à assouplir les modalités d'application de la GEMAPI, portée ensuite par le Député M. Fesneau.

Ségolène MORTIER précise qu'une note, récapitulative, de l'étude réalisée par le CEPRI et France Dignes est disponible sur demande.

Proposition de Projet de Loi et amendement GEMAPI

Fin 2017, à la veille de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP, l'actualité a bien évolué en faveur d'un assouplissement de la loi : le 31/12/2017, la loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI (loi n°2017-1838), adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, a été publiée au Journal Officiel.

Ce nouveau texte permet notamment :

- Affirmation du rôle des départements et régions,
- Responsabilité limitée avant autorisation,
- Possibilité pour un syndicat mixte ouvert d'adhérer à un autre syndicat mixte ouvert,
- Sécabilité des missions confirmée.

Monsieur MASSON indique que de son côté il a fait remonter la participation des régions. Il précise qu'aujourd'hui il y a une interprétation de certains qui disent que cette loi s'applique uniquement à ceux qui sont directement gestionnaires et pas à travers le syndicat mixte. La sénatrice du Gard, Mme BORIES, a été sollicitée pour faire porter l'amendement et faire ajouter « soit directement soit à travers un syndicat mixte ». Suite à un rendez-vous avec la ministre Jacqueline GOURAULT, il en est ressorti qu'elle comprenait la requête. Elle a ajouté qu'aucun préfet de France n'allait l'interpréter comme cité précédemment. Elle a indiqué qu'il était possible que cela soit rajouté dans une circulaire, et elle a conseillé à Monsieur MASSON d'utiliser le débat réglementaire pour supprimer toute ambiguïté et ne pas laisser la place à d'autres interprétations.

Gilles RAT ajoute que cette bonne interprétation sera également rappelée sur la loi FESNEAU, écrit noir sur blanc. Il précise que cela concernera également les reconfigurations futures dès lors qu'il y aura une antériorité.

FAQ GEMAPI

Jordan PERRIN explique que France Dignes a été sollicitée par le Ministère (DGPR) pour participer à la mise à jour de la FAQ GEMAPI. Cette FAQ doit permettre des éclairages, et non contraindre d'avantage les gestionnaires lors de l'application des textes, France Dignes s'attache à mettre en évidence les retours et difficultés des gestionnaires et veille à ce que les textes de référence restent les lois.

Gilles RAT dit que la FAQ GEMAPI est dans un premier temps pour les agents du ministère. Une réécriture est en cours pour l'adapter à la loi FESNEAU. Il ajoute qu'une réflexion sur l'externalisation de cette FAQ GEMAPI est également en discussion

Anne-Laure MOREAU demande s'il va y avoir une reconduction du groupe de travail FAQ GEMAPI avec les associations nationales ?

Gille RAT répond que oui. Il précise qu'une réunion de coordination aura lieu fin mars afin d'harmoniser les réponses de la FAQ. L'objectif est de maximiser la pédagogie des réponses tout en adaptant la FAQ GEMAPI à la loi FESNEAU. Il ajoute également que la fermeture du site GEMAPI. Fr est envisagée, tous les documents seraient alors transférés sur le site du ministère avec une mise à jour régulière.

Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »

Jordan PERRIN explique que suite à plusieurs « incidents » remontés durant l'été 2017 par des gestionnaires (digue éventrée pour travaux sur un pipe-line ou pour la mise en place de la fibre, etc.), et dans la continuité des échanges du Comité Technique, France Dignes s'est lancée dans la rédaction d'une NOTE TECHNIQUE « Travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations ».

Gilles RAT demande ce que contient cette note technique.

Le chargé de mission dit qu'il s'agit de 2 notes :

- La première : les obligations, les devoirs et les avantages des DT/DICT et du guichet unique
- La seconde : comment répondre aux entreprises suite à une DT/DICT.

DIDRO

Jordan PERRIN explique que France Dignes est partenaire du projet DIDRO qui rassemble PME, laboratoires et institutionnels. Ce projet vise à mettre au point des solutions complètes de surveillance des digues par drone -ou autre vecteur- dans des situations diverses : crue, post-crue, routine... Après une période de stagnation du projet en 2016, suite à un changement de consortium, le projet est depuis le début de l'année 2017 en réamorçage.

Jordan PERRIN précise que ce projet prendra fin en 2019. Il s'agit d'un projet en deux étapes avec des drones capables de survoler les digues pendant les inondations pour ne pas avoir à envoyer des personnes sur place. Des drones plus sophistiqués, avec un équipement sur mesure, serviraient à collecter des données afin d'évaluer la structure, la morphologie, les désordres des ouvrages. Une demande au FEDER est en cours, afin d'intégrer la donnée DIDRO dans le SIRS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le rapport moral et le rapport d'activité 2017 de France Dignes. Elle donne pouvoir au Président de signer le rapport d'activité.

3/ Rapport financier 2017 et affectation du résultat

Jordan PERRIN résume le rapport financier à l'aide des documents fournis par Perrine BROUST. A la clôture du budget 2017, France Dignes affiche un excédent de 25 999€, (l'année dernière, le déficit était de 34 506€). Ceci a été permis grâce à :

- La Subvention de 70 940€ qui représente 45 % du budget. Habituellement elle était de 30% soit environ 45 000€. Le delta de 25 000€ est destiné à compenser le défaut de versement de subvention 2016.
- L'augmentation du nombre de cotisations,
- Aux participations exceptionnelles de certaines structures (ADIDR, SM3A, SYMADREM et SMAVD) au stage de Ségolène MORTIER, et aux participations de structures utilisatrices du SIRS à la maintenance,
- L'absence de report de la subvention de 2017. En effet, l'ensemble des actions programmées ont été réalisées. Le budget 2017 et le programme d'action ont donc bien été dimensionnés. Il faut également noter que les subventions 2014-2015 et 2015-2016 ont été clôturées en 2017, en effet les actions restantes ont été finalisées grâce au stage de Ségolène MORTIER.

Jordan PERRIN précise que les Transferts de charges sont les remboursements des frais avancés par France Dignes pour le compte d'autres (repas des Comités Techniques, des Conseils d'Administration et des Journées Techniques, 40 % salariés sur tickets resto, maintenance SIRS 2017, indemnités CPAM, etc.)

Il est important de rappeler que les contributions volontaires sont ajoutées. En effet, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux, a un accès au téléphone, internet et photocopieur. Ces services sont offerts par l'ADIDR à Grenoble, ils ont été évalués à 3400€/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes :

- Approuve le rapport financier 2017 de l'association
- Approuve l'affectation des résultats aux fonds associatifs de France Dignes

4/ Elections de 4 membres du conseil d'administration

Le **Président MASSON** explique qu'il y a 4 mandats vacants. Il demande s'il y a des candidatures ?

Ségoène MORTIER répond que **Mr DREVON Philippe** a fait connaître sa candidature au CA de France Dignes. L' élu tenait tout d'abord à s'excuser de ne pas être présent à l'Assemblée Générale du 21 Mars 2018, étant en déplacement à l'étranger. En tant qu' élu, il est le 1er adjoint de la commune de Passy en Haute Savoie (74). Il est élu communautaire à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB). A ce titre, il est **élu au SM3A** et membre du bureau.

Il a participé activement aux différentes étapes de la mise en place de la GEMAPI :

- Transfert au CCPMB,
- Transfert au SM3A avec mutualisation,
- Mise en place de la taxe GEMAPI.

A ce titre, il est intéressé par le poste d'Administrateur au sein de France Dignes pour représenter un EPTB très actif dans le domaine des digues avec la particularité d'un contexte de rivières et torrents de montagne

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de France Dignes vote à l'unanimité l'élection de M. DREVON au Conseil d'Administration de France Dignes.

5/ Proposition d'adhésion de M. MERGOUD comme membre associé

Monsieur MASSON laisse la parole à **Monsieur Gilbert MERGOUD**. Monsieur MERGOUD explique que la mise en place de la compétence GEMAPI a été compliquée sur son territoire. Sans rentrer dans les détails, il explique que la communauté de communes a tout fait pour qu'il ne soit plus président de son syndicat. De ce fait il ne peut donc plus être le représentant du Syndicat du Haut Rhône, ni le Vice-Président de France Dignes. Cependant, il aimerait rester impliqué dans l'association. Pour ce faire il souhaiterait devenir membre associé.

Sébastien PATOUILLARD lui demande quelle sera son activité quand il ne représentera plus le syndicat.

Gilbert MERGOUD répond qu'il est toujours conseillé communautaire, même s'il est à la retraite. Il est toujours très impliqué dans le Haut-Rhône. Pour exemple : les 5 et 23 janvier 2018, durant

les dernières crues, il était un peu comme une personne référente. Les pompiers venaient lui poser des questions.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité, l'adhésion de Gilbert MERGOUD en tant que membre associé.

6/ Présentation du programme d'actions 2018

Jordan PERRIN présente le programme d'actions prévisionnel 2018. Il est décliné, comme le rapport d'activité, selon 4 grands axes :

- SIRS Dignes V2
- Animation réseau et communication
- Journées techniques et formations
- Veille technique et règlementaire

ACTION 1 : SIRS DIGUES V2

Jordan PERRIN présente le logiciel V2, et rappelle que la phase de test a été clôturée en avril 2017. Le **SIRS Dignes V2** est donc maintenant pleinement **opérationnel** ! En 2018, l'objectif est d'assurer aux utilisateurs un logiciel maintenu, fiable et intégrant les évolutions techniques et règlementaires liées à la gestion des digues.

L'enjeu est également, dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI et de l'arrivée de nombreux néo-gestionnaires, de faire connaître le logiciel afin qu'il devienne un outil incontournable du gestionnaire de digues.

Continuer le développement du SIRS

Le SIRS est en perpétuelle évolution afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins des gestionnaires. C'est là toute la force du logiciel : développé pour et par les gestionnaires de digues, sans intérêt ou stratégie commerciale, le SIRS Dignes évolue en fonction des besoins des gestionnaires et se veut réactif aux évolutions techniques et règlementaires.

Jordan PERRIN explique que plusieurs points vont être développés pendant cette année 2018 :

- Avoir un vocabulaire commun pour définir les désordres
- Tableau des évolutions
- Création d'un module d'évaluation de la performance des digues

Rémy TOURMENT explique que ce module est issu des recherches faites par l'IRSTEA. Ces recherches sont abouties mais elles sont encore à l'état de recherche. Elles permettront de faire un module opérationnel « sur les digues ». Il ajoute qu'il est également envisagé de recruter quelqu'un pour faire une partie de l'analyse et de la mise au propre des données

- Financement des évolutions

Former les utilisateurs

Jordan PERRIN dit que le cycle de formations engagé en 2017 va être poursuivi et étoffé en 2018 pour s'adresser à un public aux niveaux et objectifs d'utilisation du logiciel variés.

- Formation adhérents sur deux niveaux (débutants, initiés).
- Formation des DDT à la DREAL Centre – Val de Loire les 25 et 26 avril.
- Formation payante bureau d'études : une prise de contact de l'ensemble des bureaux d'études agréés digues sera fait en début d'année pour renouveler cette formation.

Développer des services et supports réservés aux adhérents

Jordan PERRIN explique que tout au long de l'année, France Dignes produira des supports permettant une meilleure autonomie des utilisateurs du SIRS Dignes. Une partie d'entre eux seront réservés aux adhérents de l'association :

- Création/finalisation des fiches techniques (réservées aux adhérents) ;
- Création de tutoriels en vidéo ;
- Evolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL.

Communiquer et promouvoir le SIRS

Jordan PERRIN dit que la communication va être un point majeur à la pérennisation de l'outil. L'association s'attachera donc cette année à le présenter lors de nombreuses occasions : évènements, journées techniques, à travers les sites et interventions de nos partenaires et adhérents, mais aussi en se rapprochant des DREAL, EPTB, communes, intercommunalité, etc.

Le chargé de missions ajoute qu'une étude comparative entre les logiciels existants et le SIRS va également être mis en place.

ACTION 2 : ANIMATION ET APPUI RESEAU

Faire connaître l'association

Jordan PERRIN explique que les évolutions de la GEMAPI génèrent un besoin fort, que ce soit pour les néo-gestionnaires ou les gestionnaires historiques de digues, d'échanger, de partager leurs expériences, de se rencontrer et de se former. L'association est donc dans ce contexte, particulièrement pertinente pour répondre à ces besoins. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de présentation de l'association et du logiciel SIRS V2 pour que leur existence soit de mieux en mieux connue et reconnue.

Ainsi, plusieurs interventions sont programmées en 2018 :

- ❖ Présentation de France Dignes et du SIRS à la licence pro MAEP – 31 janvier à Lyon;
- ❖ Journée technique B.A. BA Dignes – 4 avril à Saint Brieu ;
- ❖ Intervention lors d'une web-conférence IDEAL Connaissances (diffusion en direct) pour présenter l'association et l'outil « SIRS Dignes » - 19 mars ;
- ❖ Intervention lors du colloque de l'AFETPB – ANEB - 24 et 25 mai à Mallemort ;
- ❖ Intervention lors d'une journée « outils informatiques utilisés par les EPTB » - 9 Juin à Paris.

Animation du site internet

Ségolène MORTIER dit que dans la continuité de l'année 2017, l'animation du site internet va être un travail fondamental, avec comme objectifs :

- L'inscription des gestionnaires au flux RSS ;
- Dynamiser le forum ;
- Créer une page « catalogue de formations » ;
- Poursuivre la parution bimensuelle de la newsletter ;
- Mettre à disposition des adhérents des fiches-travaux.

Un important travail de **réponses aux questions et sollicitations des adhérents** a également lieu, notamment dans le contexte la GEMAPI. Cela amène également la nécessité de redoubler d'efforts pour **faire connaître l'association** auprès des nouvelles structures gestionnaires.

ACTION 3 : JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

Journées techniques

Ségolène MORTIER présente les **4 journées techniques** qui sont prévues en 2018 :

- **B.A. BA Dignes** « Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI ! » – 4 et 5 avril à Saint-Brieuc

Ciblant principalement les futurs gémapiens ou gestionnaires, cette journée a pour objectif de donner les bases de la gestion des digues en répondant à la question : « Qu'est-ce que le métier de gestionnaire de digues ? ».

La journée, en salle, du 4 avril a plusieurs objectifs :

- ✚ Définir ce qu'est une digue de protection et un système d'endiguement, tout en expliquant les fonctions et les objectifs de ces ouvrages. Préciser les différents termes techniques relatifs aux digues.
- ✚ Présenter et expliquer l'intérêt de la réglementation liées aux digues en fixant : les points de vigilances de l'Etude de Danger, les obligations réglementaires liées à l'entretien et la surveillance et celles associées aux travaux sur ou à proximité des digues. Les notions de compétences et de responsabilités seront abordées par la suite.
- ✚ Exposer les résultats de l'enquête métier réalisée par France Dignes qui avait pour objectifs de définir l'organisation des structures gestionnaires de digues et d'identifier les besoins en formations des gestionnaires
- ✚ Décrire les métiers et missions liés à la gestion des digues
- ✚ Présenter le logiciel métier coopératif développé par et pour les gestionnaires : Le SIRS Dignes V2
- ✚ Exposer plusieurs retours d'expériences de gestionnaires locaux.

La journée du 5 avril se déroulera sur le terrain.

La chargée de missions ajoute que le territoire sur lequel se passe la journée technique a très peu d'adhérent à France Dignes. Des gobelets réutilisables ont été imprimés à l'effigie de France Dignes, comme moyen de communication 2.0 pour les futurs événements de l'association.

- **Systèmes d'endiguement et EDD - Cycle de 2 journées**
 - ⇒ Journée 1 : Comment bien faire une EDD ? – 5 Juin à Paris

Remy TOURMENT et Ségolène MORTIER expliquent que le programme de cette journée est en cours d'élaboration. La matinée sera composée d'un rappel réglementaire, puis les guides méthodologiques de la DGPR, de l'IRSTEA et du CEREMA seront présentés. L'après-midi sera quant à elle constitué de retours d'expériences technique sur les EDD afin de répondre à la question « Comment je fais mon EDD ? »

- ⇒ Journée 2 : EDD, Systèmes d'endiguement et gestion de projet - Octobre-Novembre 2018
- Géotechnique 4 : cahier des charges et maîtrise d'ouvrage - Septembre-Octobre 2018

Formations

Ségolène MORTIER présente le développement des cursus de formation adaptés. En effet suite à l'enquête métier réalisée en 2017, le travail de recherche de partenariats avec les organismes de formations continue. La chargée de missions explique qu'il s'agit de mettre en place des formats et des contenus répondant aux besoins en formation et en informations des gestionnaires de digues.

Ségolène MORTIER ajoute qu'un catalogue de formations va être mis en place. En effet, l'association souhaite avoir un catalogue de formation sur son site internet www.France-Dignes.fr. Les participants pourront alors proposer, commenter ou recommander les formations qu'ils ont effectuées. Le format proposé (questionnaire, commentaire, note) est actuellement en cours de réflexion.

ACTION 4 : VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Cette année, la veille technique et réglementaire sera riche. Les sujets d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

- Arrêté EDD : Reprise d'un groupe de travail
- FAQ GEMAPI
- Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »
- Colloque Dignes 2019
- DIDRO : Surveillance de digues par drone

Arrêté EDD : Reprise d'un groupe de travail EDD

Jordan PERRIN explique que suite, d'une part, aux contributions de France Dignes sur l'arrêté EDD et à la promesse des services de l'Etat de retravailler sur les textes pour les faire évoluer, et d'autre part aux besoins exprimés par les gestionnaires de **mieux comprendre les EDD** et **identifier les points de blocage**, un groupe de travail France Dignes est créé en parallèle du groupe de travail de la DGPR . Jordan PERRIN ajoute que la première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 20 Février 2018 à Lyon.

En effet, face au nombre important de guides et modes d'emploi, aux incohérences entre certains documents, il faut avoir une lecture commune du nouvel arrêté EDD. De plus, on se rend compte que ce nouvel arrêté EDD, du fait de l'affichage d'un niveau de protection (état actuel et objectif), pouvait être très politique et poser des questions de gouvernance, voire créer des tensions entre président d'EPCI et de Syndicat mixte. Le Groupe de Travail EDD permettra de **lister les questions qui se posent sur la mise en œuvre des EDD** et de **faire le point sur les retours d'expérience et solutions apportées** par les gestionnaires.

FAQ GEMAPI

Depuis le 5 octobre 2017, France Dignes participe au groupe de travail FAQ GEMAPI de la DGPR, dont l'objectif est de mettre à jours la FAQ GEMAPI émise par le Ministère.

Un correspondant France Dignes, Nicolas KREIS du département Haut-Rhin, a été désigné pour suivre les prochaines réunions techniques. Son rôle est de faire le lien avec les réalités de terrain, de veiller à ce que la FAQ ne fasse pas loi : ce sont bien les textes qui régissent, et de s'assurer que cette FAQ apporte bien des éclairages, sans perdre la souplesse induite par les textes.

Note technique travaux à proximité d'ouvrages

Cette note est en cours de finalisation en 2018, et diffusée aux adhérents de France Dignes après validation par le Comité Technique et par l'Observatoire DT-DICT.

DIDRO

Jordan PERRIN dit qu'en 2018, France Dignes poursuivra sa présence dans le projet DIDRO en portant d'avantage les volontés de ses adhérents et son expertise. Un travail, en lien avec le porteur du projet pour rendre compatibles les données DIDRO au SIRS Dignes, est envisagé, si la subvention FEDER correspondante est accordée.

Sébastien PATOUILLARD rappelle que la DREAL Centre – Val de Loire est à l'initiative de ce projet de recherche lancé en 2014 avec l'objectif que le dispositif de surveillance des digues par drone en gestion de crise trouve également une application dans l'acquisition de donnée (à l'occasion de l'organisation des exercices de simulation de crues par exemple compte tenu des procédures d'autorisation de vol). Un test de surveillance des digues par drone est prévu en 2018 sur la Loire couplé avec le test d'un autre prototype développé depuis 2013, véhicule roulant cette fois, équipé de caméras et de traitement infrarouge. Il propose d'associer France digues pour que ses membres puissent voir ces nouveaux outils. Cette visite technique pourrait être organisée à l'occasion d'une réunion technique ou d'un comité technique si les dates sont propices. La période prévue est fin juin avec une alternative en septembre en fonction de la disponibilité des acteurs du projet de recherche.

Jordan PERRIN ajoute que France Dignes s'implique dans le projet DIDRO via son lien avec les gestionnaires. Il est important pour l'association de bien conservé l'aspect initial qui est lié à la surveillance pendant les crues. Le chargé de missions ajoute que la fin du projet DIDRO a lieu cette année.

Jordan PERRIN ajoute que la réglementation autour des drones va très vites et que c'est donc une véritable volonté d'avoir rapidement du pratique sur ce projet.

Sébastien PATOUILLARD souhaite partager un autre sujet sur lequel France Dignes pourrait s'investir : le partage des bonnes pratiques en matière de gestion de crise et la surveillance des levées.). Certains gestionnaires dans les pays voisins de la France ont rédigés des documents guides, c'est le cas de ceux de la Bavière en Allemagne qui ont produit un guide partagé par l'ensemble des acteurs à l'échelle du Land et qui bénéficie d'une grande clarté et du retour d'expérience technique des dernières grandes crues. Ce type de documents pourrait être capitalisé par l'association (traduction, gestion des droits avec les gestionnaires des pays voisins). Monsieur HABIG répond que s'il faut un coup de main pour la traduction il est tout à fait possible de faire appel au Conseil Départemental du Haut-Rhin notamment pour le financer.

Sébastien PATOUILLARD aborde enfin un dernier sujet concernant l'outil CARDignes (calcul de l'aléa de rupture de digues) développé par l'IRSTEA, le CEREMA, et la DREAL centre en 2011-2012 pour estimer la probabilité de rupture d'une digue par tronçons de 50m. Ce tableur permet de capitaliser de la donnée avec des champs qui sont communs avec SIRS Dignes et il a été testé sur plus d'une quarantaine de systèmes d'endiguement (500km de digues). Il pourrait être intéressant de demander à Edouard DURAND (Cerema – Blois) de présenter l'outil à l'occasion d'un échange technique afin de travailler sur les interfaces avec SIRS Dignes et partager les modalités de mise à disposition de l'outil.

Jean MAURIN précise qu'il serait intéressant d'avoir un module Cardignes dans le SIRS Dignes V2.

Colloque Dignes 2019

Jordan PERRIN et Rémy TOURMENT explique que le colloque digues 2019 sera organisé en mars 2019 à AIX-EN-PROVENCE. Ce colloque vise à balayer le plus largement possible les questions techniques des digues. Un appel à communications a été lancé jusqu'à fin janvier 2018. France Dignes fait partie du Comité d'Organisation. Une journée parallèle animée par France Dignes pourrait s'organiser juste avant ou après le colloque.

Jordan PERRIN précise que l'association France Dignes et ses journées techniques ont été associée à l'outil « WIKIDignes » de l'IRSTEA, à une communication pour le colloque digues : « Diffuser les connaissances sur les digues : deux exemples d'outil ».

Jordan PERRIN ajoute que France Dignes a proposé 3 articles dont un en partenariat avec l'IRSTEA.

Monsieur DELAUNAY a précisé que Thibault MALLET, Michel PINHAS et lui-même ont été sollicités pour être experts-lecteurs des résumés et articles du colloque.

Pour terminer la présentation de ce rapport d'activité 2017 et de ce programme d'action 2018, Jordan PERRIN et Ségolène MORTIER précisent que Perrine BROUST a beaucoup travaillé sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le programme d'actions 2018.

7/ Présentation du budget prévisionnel 2018

Jordan PERRIN présente le budget prévisionnel 2018. Celui-ci est présenté en équilibre par rapport au budget 2017.

Pour le budget 2018 il y a :

- Une Augmentation importante du budget global qui est notamment dû à la maintenance SIRS,

Il n'est pas envisageable pour France Dignes de continuer à faire des appels à participations exceptionnelles mis à part pour la maintenance évolutive SIRS. L'augmentation du budget est dû aux autres maintenances qui sont dorénavant couvertes par l'association. Ces éléments justifient encore l'augmentation des cotisations décidée lors de l'AG 2017.

- La subvention revient à 30 % du budget global environ en ne prenant pas compte de la maintenance évolutive du SIRS,
- Le budget 2018 tient compte d'éventuels départs/pertes d'adhérent en lien avec l'augmentation des cotisations et les changements importants liés à la réorganisation GEMAPI. Le budget est basé sur un scénario prudent.

Bertrand JACOPIN dit qu'il faut être très clair par rapport au SIRS, aux divers financements et aux dépenses que le logiciel peut engendrer. Il faut que le discours soit clair et précis pour les nouveaux adhérents et surtout pour avoir de nouveaux utilisateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée Générale de France Dignes approuve le budget prévisionnel 2018.

Monsieur TAESCH remercie les chargés de missions et tous les intervenants pour le contenu de qualité de cette journée, et de la pertinence de l'association. Il ajoute que ça a été un véritable plaisir de collaborer avec tous ces acteurs. Et c'est avec regret qui annonce que l'année prochaine son ASA ne sera pas présente car ils n'auront plus les moyens de financer leur adhésion. Il remercie chaleureusement tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

A Grenoble, le 13 Avril 2018

Le Président de séance
Jean-Luc MASSON

France Dignes
Association nationale des gestionnaires de digues
2 Chemin des Marronniers
38 100 GRENOBLE
tel : 04 76 48 81 05

La secrétaire de séance
Ségolène MORTIER